

NOS CENTRES DE LOISIRS DE 3 A 12 ANS POUR JOUER ET GRANDIR ENSEMBLE

Inscription de votre enfant :

◆ Rencontre avec la direction du centre de loisirs et visite des locaux :

Echange sur vos attentes, les besoins et possibilités de l'enfant, le fonctionnement du centre de loisirs...

◆ Personnalisation de l'accueil :

Les conditions d'accueil sont déterminées préalablement avec vous.

◆ Dossier d'inscription :

A retirer sur place ou télécharger sur notre site internet



➤ INFOS PRATIQUES :

Ouverts mercredis et vacances

Dés 7h30 jusqu'à 18h30

A partir de 3 ans jusqu'à 12 ans

En journée ou 1/2 journée (avec ou sans repas)

Tarif en fonction du quotient familial.

➤ PERMANENCES :

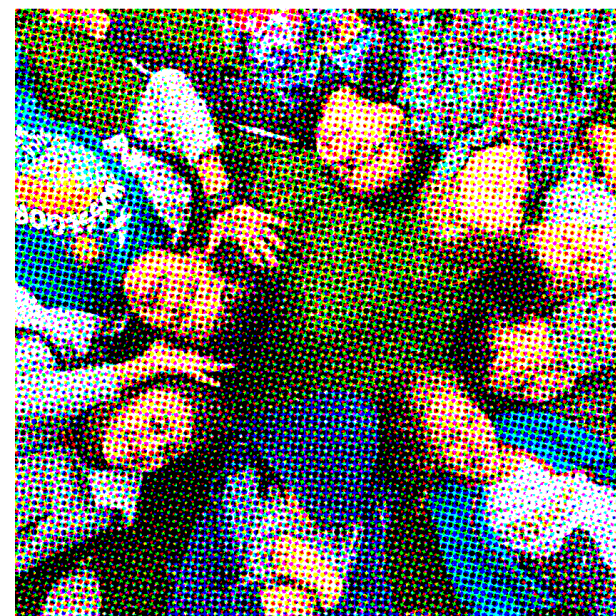
◆ Au siège social :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Plus le mercredi de 13h00 à 17h30

◆ Dans les centres de loisirs :

Les mardis et vendredis de 14h00 à 18h00



« Accueil des enfants en situation de handicap »



MAISON DARAN
(Ecole Marca / château)
2 rue de Guiche - PAU
05.59.83.72.78



GABARD
(secteur Marzet)
31 Av Honoré Baradat - PAU
05.59.90.32.53



MARANCY
(quartier Berlioz)
29 rue Mozart - PAU
05.59.30.07.34



LES ANIMATIONS FRANCAS DE PAU
31 AVENUE HONORE BARADAT - 64000 PAU
TEL : 05.59.90.32.50
animations@francasdepau.fr
www.francasdepau.fr

PAU Capitale humaine



Le projet des Francas de Pau :

Notre volonté est d'accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions, c'est à dire en respectant les différences, en apprenant à vivre ensemble.

L'association est convaincue des apports positifs de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans la société ordinaire.

Notre commission handicap, porteuse de cette démarche, apporte une réflexion globale sur l'accueil d'enfants en situation de handicap dans nos accueils de loisirs de Daran, Gabard, Marancy ainsi que sur la Maison du jeu.

Nous travaillons en partenariat avec Handi ressources 64, l'Agpi ainsi que d'autres associations locales ou établissements spécialisés.



Nos objectifs :

- ◇ Accueillir des enfants en situation de handicap dans un site ordinaire mais avec des conditions adaptées.
- ◇ Favoriser l'inclusion par des échanges avec des enfants ordinaires.
- ◇ Favoriser l'autonomie et la sécurité des enfants accueillis.
- ◇ Participer à des activités de découverte variées... physiques et sportives, artistiques, de pleine nature...
- ◇ Respecter le rythme de chacun sur tous les temps de vie.

cet été

Afin de répondre encore plus à cet accueil, notre association mobilise des moyens humains sur GABARD.

Un animateur supplémentaire formé ou en cours de formation professionnelle, est recruté. Il sera le référent principal et assurera la liaison avec les familles et l'équipe du centre de loisirs.

Une personne en service civique sera en mission sur ce projet.

Une évaluation de ce dispositif sera réalisée en fin d'été

Les questions que vous pouvez vous poser !

Qui va s'occuper de mon enfant ?

Les équipes de DARAN, MARANCY et GABARD ne sont pas des « spécialistes » du handicap mais sont sensibilisées au préalable et il est important qu'elles puissent être mises en relation avec les personnes compétentes qui suivent habituellement votre enfant.

Comment l'accueil sera-t-il préparé ?

Chaque inscription fait l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, le référent éducatif éventuel de l'enfant et l'accueil de loisirs (directeur, animateur).

Ce préalable est indispensable pour permettre de déterminer ensemble les conditions de l'accueil.

Quand mon enfant peut-il être accueilli ?

De manière générale l'accueil est possible en journée, demi-journée mais d'autres modalités d'accueil sont envisageables.

C'est lors du temps de préparation que nous apprécierons avec la famille les besoins et les possibilités de chaque enfant. Ensemble, nous déterminerons la période, la durée, la fréquence de l'accueil.

A partir de quel âge l'accueil est possible ?

De façon générale, les accueils de loisirs accueillent de 3 à 12 ans.

L'accueil de mon enfant fera-t-il l'objet d'un tarif spécifique ?

Non, le tarif en vigueur est basé sur le quotient familial et le lieu de résidence.

La CAF 64, pour les bénéficiaires de « l'aide temps libre », double cette prise en charge si la famille nous communique la notification MDPH.

Mon enfant sera-t-il accueilli quel que soit le type de handicap ?

Le projet des Animations Francas de Pau prévoit l'accueil de tous les enfants. Nous souhaitons vous rencontrer pour proposer un accueil personnalisé à votre enfant.